

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2013

**DELIBERATION N° DEL076-13**

*Certifiée exécutoire par le Maire  
Publiée le .....*

L'an deux mille treize, le 8 juillet à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 2 juillet 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

**Présents :**

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLÉ, C. EGEA, C. POLENTINI, C. TISON et  
MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN,  
A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

Mme Joëlle BEAUGEON (Pouvoir à C. EGEA en date du 08/07/2013)  
Mme Simone BRANON-MAILLET (Pouvoir à H. EL GARES en date du 01/07/13)  
Mme Christine PICCA (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 01/07/13)  
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 01/07/13)  
M. Yves PERRIER (Pouvoir à G. MORIN en date du 24/06/13)

**Absents excusés :**

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, Geneviève PROSCHE-LEMAIRE  
et M. Jérôme DESMOULINS.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Création d'une station « autopartage » place de la République.**

**Rapporteur : Paul BERTHOLLET**

M. le Maire expose au conseil municipal :

La commune de Gières poursuit son engagement dans le domaine des déplacements, en vue de réduire la part de l'automobile, de favoriser l'accès aux transports en commun et de développer les initiatives intermodales, en faveur du développement durable.

A ce titre, la création d'une station « autopartage » est envisagée Place de la République, afin d'offrir à la population la possibilité de disposer d'un véhicule en libre accès (sur réservation) selon ses besoins.

La société Alpes-autopartage, société coopérative d'intérêt collectif, dont la marque est « Cité Lib », propose de mettre à disposition un véhicule thermique sur une place de stationnement public réservée à ce service et aménagée par la commune.

Pour lancer ce nouveau dispositif, déjà développé dans l'agglomération, la société Alpes-autopartage sollicite le financement par la commune du coût du service pour la première année d'utilisation, soit 7.200 € HT.

Ce financement permettra d'offrir un abonnement « Cité Lib » gratuit aux Giérois (seule l'utilisation du véhicule leur sera facturée) ainsi qu'au personnel communal et élus de la commune.

Le personnel communal et les élus bénéficieront également, à titre professionnel, d'un droit d'utilisation du véhicule mis à disposition à Gières – mais également de n'importe quel véhicule de la flotte « Cité Lib » – dans la limite de 6.600 € HT de crédit.

Selon le succès de cette opération, d'autres véhicules pourraient être implantés à proximité de l'éco quartier du Petit Jean et sur le parking de la gare, en lien avec le pôle multimodal.

A terme, un véhicule électrique est envisagé. La commune prendra en charge la matérialisation de la place de stationnement dédiée à ce nouveau service.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la mise en place d'un véhicule « autopartage » par la société Alpes-autopartage, place de la République,
- de financer ce nouveau service pour la première année d'utilisation, en versant à Alpes-autopartage la somme de 7.200 € HT,
- d'aménager en conséquence la place de stationnement public dédiée à cet usage,
- de l'autoriser à signer la convention et tout document lié à ce projet,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI